

# SÉNÉGAL





# SÉNÉGAL



## Commandes

Pour commander des exemplaires du *Profil de pays - Sénégal*, veuillez contacter :

Section de publications  
Commission économique pour l'Afrique  
B.P. 3001  
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél: +251-11- 544-9900  
Télécopie: +251-11-551-4416  
Adresse électronique: [ecainfo@uneca.org](mailto:ecainfo@uneca.org)  
Web: [www.uneca.org](http://www.uneca.org)

Pour télécharger gratuitement une copie électronique des publications de la CEA, veuillez accéder au site : [www.uneca.org/publications](http://www.uneca.org/publications)

© 2016 Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tous droits réservés  
Premier tirage : mars 2016

ISBN : 978-99944-68-05-8

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

## Note

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission économique pour l'Afrique aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites, ni quant à leur système économique ou leur stade de développement. Les désignations « développé », « industrialisé » et « en développement » n'ont qu'une fin statistique et ne constituent pas une appréciation du stade de développement atteint par tel pays ou telle région.

Remerciements	v
Le Sénégal en bref	vii
1 Vue d'ensemble	1
2 Contexte national et sous-régional	2
3 Performances économiques	5
3.1 Croissance économique et performances sectorielles	5
3.2 Politique budgétaire et politique d'endettement	7
3.3 Inflation et politique monétaire	8
3.4 Compte courant	8
3.5 Compte de capital, investissement direct étranger et flux d'aide au développement	9
4 Développement social	11
4.1 Dynamique démographique	11
4.2 Pauvreté et emploi	11
4.3 Santé	12
4.4 Éducation	13
4.5 Fiche d'évaluation de l'égalité des sexes de l'Union africaine	15
5 Principaux défis: Renforcer la planification du développement économique pour soutenir les efforts vers la transformation structurelle du Sénégal	16
5.1 Contexte et justification	16
5.2 Revue de l'expérience sénégalaise en matière de planification	17
5.3 Leçons du Plan Sénégal émergent et de l'expérience sénégalaise en matière de planification du développement	18
6 Principaux messages à retenir	21
7 Évaluation de la qualité des données nationales	23
Références bibliographiques	24
Annexes	26
Annexe 1: Évaluation des prévisions	26
Annexe 2: Plan Sénégal émergent (PSE)	27
Annexe 3: Les dimensions de transformation structurelle de l'économie dans le Plan Sénégal émergent (Plan Sénégal émergent)	29

### Liste des encadrés

Encadré 1: Indice africain d'intégration régionale	3
Encadré 2: Prévisions pour l'économie sénégalaise	6

### Liste des figures

Figure 1: Évolution des taux de croissance du PIB réel du Sénégal, de la sous-région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique	3
Figure 2: Parts sectorielles dans le PIB et taux de croissance des principaux sous-secteurs d'activité en 2014	5
Figure 3: Parts relatives des agrégats de la demande par rapport au PIB et taux de croissance en 2014	7
Figure 4: Évolution du taux d'inflation et du taux d'intérêt (2010-2014)	8
Figure 5: Structure du commerce extérieur en 2014	9
Figure 6: Évolution de la balance courante (2010-2014)	10
Figure 7: Évolution du compte capital et opérations financières (2010-2014)	10
Figure 8: Évolution de la population par tranche d'âge	11
Figure 9: Évolution du taux de croissance du PIB par habitant et du taux de pauvreté	12
Figure 10: Évolution des taux de mortalité	13
Figure 11: Taux net d'inscription dans l'enseignement primaire et taux d'alphabétisation des 15 ans et plus	14
Figure 12: Taux de réalisation des objectifs de croissance des plans et programmes de développement du Sénégal	16

### Liste des tableaux

Tableau 2: Plans, programmes et stratégies de développement du Sénégal (1961-2014)	17
Tableau 3: Orientations stratégiques des programmes de développement (2003-2018)	19

## REMERCIEMENTS

L'objectif de la série de profils de pays publiés par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) est de produire et de diffuser des analyses et des recommandations de politiques propres à chaque pays et à chaque région en vue d'une transformation économique qui favorisera une croissance soutenue et un développement social durable, renforcera l'intégration régionale et facilitera la planification du développement et la gouvernance économique. Les profils de pays sont le résultat de la collaboration des bureaux sous-régionaux de la Commission et du Centre africain pour la statistique, avec des apports de la Division des politiques macroéconomiques, de la Division de l'intégration régionale et du commerce et de la Division des politiques de développement social.

L'auteur principal du profil de pays du Sénégal était Amadou Diouf, Chef par intérim du Centre sous-régional de données. Le profil de pays a été réalisé sous la coordination générale et l'orientation de Giovanie Biha, Secrétaire exécutive adjointe de la CEA chargée de la diffusion du savoir, et la supervision directe de Dimitri Sanga, Directeur du Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest.

D'importantes contributions ont été apportées au profil de pays de la part d'institutions nationales

comme le Ministère de l'économie, des finances et du plan et l'Agence nationale de la statistique et de la démographie. Un certain nombre d'institutions sous-régionales ont également contribué au profil de pays, y compris la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

Le groupe d'examen interne mis en place par la Section de qualité opérationnelle de la Commission a fourni des observations et des contributions précieuses.

Nous tenons également à remercier le Professeur Lambert N'galadjo Bamba et le Professeur Esso Loesse Jacques de l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, pour leurs critiques d'expert, et Open Data Watch pour l'examen et l'analyse des données.

Une mention spéciale va enfin à la Section des publications de la CEA pour l'édition, la traduction, la conception graphique et l'impression du présent profil de pays.

# LE SÉNÉGAL EN BREF

Informations générales		Classements	
Sous-région	Afrique de l'Ouest	Indice du développement humain (Programme des Nations Unies pour le développement)	170/188 (2014)
Langue officielle	français	Indice d'inégalité de genre (Programme des Nations Unies pour le développement)	118/155 (2014)
Monnaie	franc CFA	Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (Fondation Mo Ibrahim)	9/54 (2014)
Capitale	Dakar	Indice de la facilité à faire des affaires (Banque mondiale)	156/189 (2015)
Appartenance à une/des communauté(s) économique(s) régionale(s)	CEDEAO, CEN SAD, UEMOA	Indice de perception de la corruption (Transparency International)	61/168 (2015)



## Croissance économique

Le Sénégal enregistre un taux de croissance estimé à 4,7% en 2014. Le rythme de croissance est resté inférieur à 5% pour la période 2005-2014. Le pays est dans un timide processus de transformation structurelle. Le secteur primaire est exposé aux aléas climatiques, le secteur manufacturier représente moins de 10% du produit intérieur brut (PIB) et l'économie est en tertiarisation croissante, représentant 58% du PIB en 2014. Le pays est cependant dans une dynamique de croissance plus favorable depuis 2014, avec un taux de croissance attendu à plus de 6% dans le contexte de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (2014-2018).



## Politique budgétaire et politique d'endettement

En 2014, le déficit budgétaire, dons compris, a été évalué à 400,4 milliards de francs CFA, soit 5% du PIB, en amélioration de 0,4 points de pourcentage par rapport à 2013. En dix ans, les dépenses publiques sont passées de 21% à 28% du PIB en 2013. Le rapport entre la dette publique totale et le PIB, qui était de 25,0 % en 2008, est passé à 47,0 % en 2013 et à 53,4 % en 2014, soit plus du double en 6 ans. Le maintien de ce rythme pourrait constituer un risque sur la viabilité extérieure à moyen terme du pays, dans un contexte marqué par la persistance d'un déficit budgétaire à 5,0 % environ et un déficit du compte courant à près de deux chiffres.



## Politique monétaire

Pour l'année 2014, le pays a enregistré un taux d'inflation en dessous de zéro, à -1,1% contre un niveau de 0,7% en 2013. Sur la période récente 2011-2014, l'économie est restée marquée par une faible inflation, avec un taux annuel moyen de 1,2%, combinée à une croissance peu robuste de 3,6%.



## Compte courant

Le Sénégal enregistre un déficit structurel de son compte courant estimé à 680,3 milliards de francs CFA (8,8% du PIB) en 2014 contre 765,5 milliards de francs CFA (10,4% du PIB) en 2013. L'évolution plus favorable du compte courant entre 2013 et 2014 est liée à l'augmentation du solde des transferts courants (+37,4 milliards) et à l'amélioration du solde commercial et des services (+58,0 milliards).



## Investissement direct étranger

Les investissements directs étrangers nets sont évalués à 137,3 milliards de francs CFA en 2013 et à 151,1 milliards de francs CFA en 2014, à la suite de l'accroissement de 9% des flux entrants, qui atteignent 153,7 milliards de francs CFA. Les investissements directs étrangers entrants de 2014 ont profité aux secteurs des mines (29,1%), des activités manufacturières (22,8%) et des télécommunications (11,6%).





### Dynamique démographique

La population du Sénégal est estimée à 14 356 575 individus en 2015. Le taux de croissance moyen annuel de la population est estimé à 3,1 % en 2015. Plus de la moitié (54 %) de la population sénégalaise se trouve en zone rurale. La population sénégalaise se caractérise par sa grande jeunesse: les enfants âgés de moins de 15 ans constituent 41,9 % de la population globale. Par ailleurs, 3,7 % de la population a 65 ans et plus.



### Pauvreté

En matière de lutte contre la pauvreté, des efforts réels ont été réalisés, avec la réduction du taux de pauvreté de 10,4 points entre 2001 et 2011, l'incidence étant ramenée de 57,3 % à 46,7 %. Cette évolution est en partie liée à l'évolution positive de la croissance économique, qui a enregistré un taux moyen de 3,8% sur la période sous revue contre un taux de croissance naturel de la population de 2,7%.



### Emploi

Selon les résultats de la dernière enquête nationale sur l'emploi au Sénégal (Agence nationale de la statistique et de la démographie, 2015a), le taux de chômage est estimé à 13,4% en 2015. Le manque d'emploi reste plus marqué chez les femmes (16,7%) comparativement aux hommes (9,5%).



### Santé

Selon les résultats définitifs du recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage de 2013, le taux de mortalité infanto-juvénile (ou enfants de moins de 5 ans) a été évalué à 78,7‰ contre 121‰ en 2000. La même tendance est notée pour le taux de mortalité infantile qui est passé en 15 ans de 64% à 53% en 2013.



### Éducation

Le taux brut de scolarisation est passé de 67,2 % en 2000 à 93 % en 2013. En ce qui concerne la qualité de l'éducation, 83,50 % des enseignants du public disposent du diplôme professionnel requis. Par contre, plus d'un tiers des enfants en âge scolaire n'achève pas le cycle primaire, le taux d'achèvement pour ce cycle étant évalué à 65,9% en 2013.



### Fiche d'évaluation de l'égalité des sexes de la Commission de l'Union africaine

Le Sénégal a presque réalisé la parité dans la scolarisation au niveau du secondaire, avec des taux bruts de 39,1 % pour les filles et de 42,9 % pour les garçons. Il a également progressé en termes de représentation des femmes en politique, ces dernières occupant 42,7 % des sièges au Parlement. En termes de main d'œuvre, les résultats sont assez bons, mais le taux d'activité des femmes (72,5 %) reste inférieur à celui des hommes (93,1 %). De fortes inégalités subsistent toutefois en ce qui concerne l'accès à la terre, comme en témoigne la note de 1 sur 10.



Le contexte économique, social et politique du Sénégal est marqué en 2014 et 2015 par le lancement du Plan « Sénégal émergent » en février 2014. Ce nouveau programme a l'ambition d'accélérer la transformation structurelle du pays et d'assurer l'émergence du pays à l'horizon 2035. Dans cette perspective, le taux de croissance de l'économie est estimé à 4,7 % en 2014, et projeté à 5,4 % en 2015 et 6 % en 2016, contre 3,6 % en 2013. En matière sociale, l'incidence de la pauvreté est estimée à 46,7 % en 2011. Cette performance a conduit à la réalisation du premier objectif du Millénaire pour le développement relatif à la réduction de moitié de l'extrême pauvreté et de la faim, plaçant le pays dans le groupe des 19 pays africains ayant réalisé ce premier objectif.

En dépit de ce contexte globalement favorable, le Sénégal enregistre un rythme de croissance relativement faible, inférieur à de 5 % sur la période 2005-2014, et connaît un processus timide de transformation structurelle. La structure

productive est relativement rigide. Le secteur primaire est exposé aux aléas climatiques, le secteur manufacturier représente moins de 10 % du PIB et l'économie est en tertiarisation croissante, le secteur tertiaire représentant 58 % du PIB hors administrations publiques et taxes nettes sur biens et services en 2014. L'offre d'exportation est peu diversifiée et reste traditionnellement basée sur les produits pétroliers raffinés, les produits halieutiques, le ciment, l'acide phosphorique et l'or depuis 2009.

Un autre défi majeur du pays reste la stabilité des options stratégiques à moyen et long terme, avec en moyenne une stratégie ou un programme de développement de référence tous les deux ans et demi années sur la période 1961-2014. À cet égard, la mise en œuvre du Plan Sénégal émergent, déclinée dans une vision à long terme (horizon 2035) et dans une première phase opérationnelle à moyen terme (2014-2018), constitue une rupture et devrait être consolidée.

1 Dans son discours de fin d'année 2015, le Président du Sénégal a indiqué que le taux de croissance devrait atteindre 6,4 % en 2015 ([www.gouv.sn](http://www.gouv.sn), consulté 20 janvier 2016).

## 2

# CONTEXTE NATIONAL ET SOUS-RÉGIONAL

Le contexte économique, social et politique du Sénégal est marqué par la mise en œuvre de la première phase opérationnelle du Plan Sénégal émergent (2014-2018). L'activité économique a bénéficié de ce nouveau contexte en 2014 et du retour à une situation politique normale au Mali en 2013, premier client du pays, avec 15 % des exportations en 2014. Elle a été aussi entretenue par le dynamisme du secteur primaire et des services et la vigueur des investissements publics dans les infrastructures. Le taux de croissance a été estimé à 4,7 % en 2014, contre 3,6 % en 2013.

L'incidence de la pauvreté s'est réduite de 10,4 points entre 2001 et 2011, pour se situer à 46,7 % (Agence nationale de la statistique et de la démographie, *Deuxième enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal*, 2011). Le pays a ainsi atteint le premier objectif du Millénaire pour le développement relatif à la réduction de moitié de l'extrême pauvreté et de la faim, plaçant le pays dans le groupe des 19 pays africains ayant atteint le premier objectif du Millénaire pour le développement (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds international pour le développement agricole, Programme alimentaire mondial, 2015).

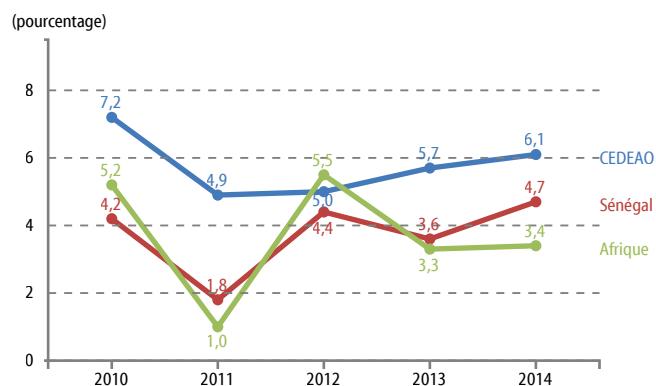
Le pays est en bonne voie pour atteindre le deuxième objectif du Millénaire pour le développement relatif à la scolarisation pour tous, le quatrième sur la réduction de la mortalité infantile et le sixième, qui concerne la maîtrise de l'incidence du VIH/sida. Le Sénégal affiche également un

réel engagement dans la promotion de l'égalité des sexes, avec l'application effective de la loi sur la parité absolue hommes-femmes dans les assemblées et instances électives.

En dépit de ce contexte globalement favorable, le Sénégal reste toujours confronté aux défis d'une croissance relativement faible – limitée à moins de 5% – sur la récente période 2005-2015. Il reste aussi exposé à une tertiarisation croissante de l'économie, avec une part du secteur tertiaire dans le PIB de 58 % en 2014, hors administrations publiques et taxes nettes sur biens et services. Ce secteur, dont le sous-secteur du commerce représente 34 %, est dominé par des emplois informels (Direction de la prévision et des études économiques, *Cadrage macroéconomique*, 2015a). Cette situation soulève des préoccupations sur la capacité de l'économie à résorber le chômage, dans un contexte marqué par la prédominance de la frange jeune. La population âgée de moins de 18 ans représente en effet la moitié de la population.

En termes de perspectives, le pays devrait accélérer son rythme de croissance en 2015 et 2016, avec des taux de progression de l'activité économique escomptés à 5,4 % et 6 %.

**Figure 1: Évolution des taux de croissance du PIB réel du Sénégal, de la sous-région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique**



Source: Annuaire statistique de la Commission économique pour l'Afrique, 2015; Direction de la prévision et des études économiques, Cadrage macroéconomique, 2015a.

Les performances économiques du pays en 2014 restent toutefois en dessous de celles de la Communauté écono-

mique des États de l'Afrique de l'Ouest (6,1 %), tout en restant supérieure à celles de l'Afrique (3,4 %).

Le Sénégal s'attelle à la réalisation des objectifs d'intégration sous-régionale, notamment par la mise en œuvre des engagements et décisions de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Le pays est relativement intégré en termes d'échanges sous-régionaux. La part des exportations du pays en direction de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest est évaluée à 33 % en 2014, et celles des importations à 11,7 %. Le Mali est son premier client, recevant 15 % de ses exportations (Agence nationale de la statistique et de la démographie, *Note d'analyse du commerce extérieur*, 2015b).

À une échelle plus globale, le Sénégal affiche des performances au plan de la libre circulation des personnes, mais des efforts restent à faire en ce qui concerne le commerce, les infrastructures physiques et les transports.

### Encadré 1: Indice d'intégration régionale en Afrique: Le Sénégal

L'indice d'intégration régionale en Afrique a été conçu par la Commission économique pour l'Afrique pour évaluer le respect par chaque pays africain des engagements pris dans le cadre des initiatives d'intégration panafricaines, telles que l'Agenda 2063 et le Traité d'Abuja. À travers les dimensions qu'il aborde, les États pourront identifier notamment les domaines dans lesquels des efforts devront être davantage

fournis. Il couvre les dimensions suivantes: i) la libre circulation des personnes; ii) l'intégration commerciale; iii) l'intégration productive; et iv) les infrastructures et les interconnexions régionales ainsi que v) la convergence des politiques macroéconomiques. Une description technique de cet indice se trouve sur le site de la CEA via le lien [www.uneca.org](http://www.uneca.org)

#### Performance globale

3<sup>e</sup> place dans la CEDEAO (score: 0,63). Le pays le plus performant dans la CEDEAO est la Côte d'Ivoire (score: 0,68).\*

Libre circulation des personnes – score égal avec tous les autres pays membres de la CEDEAO (score: 0,8).	Intégration commerciale – 13 <sup>e</sup> rang dans la CEDEAO (score: 0,11). Le pays le plus performant dans la CEDEAO est le Nigéria (score: 1).	Intégration productive – 11 <sup>e</sup> rang dans la CEDEAO (score: 0,17). Le pays le plus performant dans la CEDEAO est la Gambie (score: 0,52).	Infrastructure – 5 <sup>e</sup> rang dans la CEDEAO (score: 0,35). Le pays le plus performant dans la CEDEAO est le Cap Vert (score: 0,68).	Intégration financière et convergence des politiques macroéconomiques – 15 <sup>e</sup> rang dans la CE-DEAO (score: 0,00). Le pays le plus performant dans la CEDEAO est le Niger (score: 1).
---	---	--	---	--

### **Libre circulation des personnes**

Le Sénégal est membre à la fois de la CEDEAO et de la CEN-SAD. Il applique à 100 % les protocoles portant sur la liberté de mouvement adoptés par les deux organisations. Le pays autorise près de 55 % des ressortissants des pays africains à entrer sans visa ou avec un visa à l'arrivée. Le pays est en quinzième position en Afrique en termes de cet indicateur.

### **Intégration commerciale**

Le Sénégal applique de faibles tarifs douaniers, d'environ 0,1 % en moyenne, sur les produits en provenance des communautés économiques régionales de la CEDEAO et de la CEN-SAD. Il est noté des parts respectives de 17 % et 6 % de ses exportations et importations dans le commerce intra-africain, et une part moyenne globale de 12 % dans le commerce intra-africain. Le Sénégal est ainsi classé au troisième rang en termes de son intégration commerciale dans la CEDEAO.

### **Intégration productive**

Le Sénégal fait preuve d'une assez forte complémentarité productive de ses biens, ce qui peut lui permettre de s'insérer facilement dans une chaîne de valeur régionale. Le pays est classé à la première position dans la CEDEAO pour l'indice de complémentarité commerciale. Le pays affiche aussi une bonne position en termes d'intégration en amont avec le reste de la sous-région, avec une part des exportations en biens intermédiaires au sein du commerce intrarégional de 22% en 2013. Par contre, l'intégration en aval est plus limitée, avec une

part d'importations en biens intermédiaires dans le commerce sous-régional de 12%.

### **Infrastructure**

En matière d'infrastructures, le Sénégal se situe à la 12<sup>e</sup> place dans la CEDEAO, ce qui traduit une intégration relativement limitée de ses infrastructures. Le pays affiche une capacité de débit internet de 1,25 mégabit par personne, ainsi qu'une capacité de production en électricité de 0,04 mégawattheure par personne. Ces données soulignent un certain retard au niveau de la connectivité du Sénégal. Parallèlement, le pourcentage de routes pavées du Sénégal se restreint à 19 %, ce qui peut nuire aux activités commerciales, notamment pour les besoins logistiques de transport. L'indice montre ainsi une intégration infrastructurelle assez faible pour un pays ayant une bonne capacité d'intégration commerciale.

Des informations qui concernent la performance du Sénégal dans la dimension de l'intégration financière et la convergence des politiques macroéconomiques peuvent être consultées dans le site web de l'indice d'intégration régionale en Afrique ou encore dans le rapport sur l'indice.

Globalement, le Sénégal dispose de bons atouts pour renforcer son intégration régionale, en liaison avec ses performances en matière de libre circulation et d'intégration commerciale. Toutefois, le pays doit renforcer ses infrastructures afin de mieux bénéficier de ses avantages commerciaux et régionaux.

\* Un système de classification à l'échelle continentale, comparant les performances de tous les pays africains en termes d'intégration régionale, est en cours d'élaboration et sera inclus dans la prochaine mise à jour du présent profil de pays.

## PERFORMANCES ÉCONOMIQUES

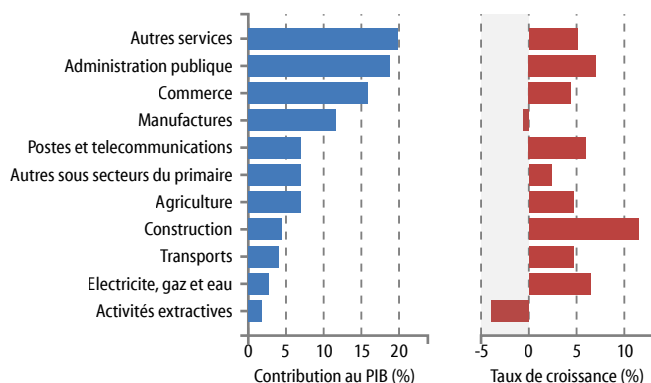
### 3.1 Croissance économique et performances sectorielles

Le profil favorable de la croissance économique en 2014 est globalement entretenu par le regain de dynamisme des activités primaires et la vigueur du secteur tertiaire.

Le secteur primaire a consolidé sa croissance à 3,6 % en 2014, contre 2,6 % en 2013. Cette évolution est imputable principalement à la bonne tenue de l'agriculture vivrière, dont la valeur ajoutée a enregistré des hausses de 1,0 % en 2013 et 6,3 % en 2014. En effet, suite à la décision que le Gouvernement a prise, en octobre 2014, d'atteindre l'autosuffisance en riz en 2017<sup>2</sup>, avec un tonnage de 1 600 000 tonnes, et à la hausse subséquente des investissements de soutien à la filière, la production a accusé une hausse de 28 % en 2014, se situant à 559 021 tonnes en 2014 (Direction de la prévision et des études économiques, *Situation économique et financière en 2014 et perspectives en 2015*, 2015b).

<sup>2</sup> Le Président du Sénégal a annoncé l'objectif d'autosuffisance en riz lors d'une tournée économique dans la région du nord (principale productrice de riz) en octobre 2014. Au titre de mesures de soutien, on peut citer la suppression de la taxe sur la valeur ajoutée sur le riz local, l'effacement de la dette des producteurs de riz pour un montant de 14 milliards de francs CFA, la commande de 1 000 tracteurs et la mise en place du Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (Source : journal Le Soleil, 4 février 2015).

Figure 2: Parts sectorielles dans le PIB et taux de croissance des principaux sous-secteurs d'activité en 2014



Source: Direction de la prévision et des études économiques, Cadrage macroéconomique, 2015a et calculs de la Commission économique pour l'Afrique.

Au niveau du secteur secondaire, la croissance s'est ralentie, pour s'établir à 2,9 % en 2014 contre 3,3 % en 2013. Cette évolution résulte principalement des contreperformances des industries extractives et chimiques. Pour la branche de l'industrie chimique, l'atonie est liée à la baisse de la production d'acide sulfurique, essentiellement exportée, de 165 245 tonnes à 104 280 tonnes entre 2013 et 2014. Cette situation est en partie due à la contraction de la production de phosphate, principal intrant du processus de production de l'acide sulfurique. La vétusté de l'outil de production de la principale entreprise du secteur est principalement à l'origine des contraintes de production.

Cependant, plusieurs autres branches d'activité ont connu des hausses d'activité en 2014: la fabrication de sucre et de confiserie (16,1 %); les matériaux de construction (+8,1 %) et la production d'énergie (6,5 %). Pour ce dernier secteur,

les capacités de production ont crû de 26 % entre 2011 et 2014, se situant à 3 227 GW/heure. Le renforcement de l'offre d'énergie électrique est lié aux nouvelles capacités de près de 110 MW mises en place au niveau des principales centrales de production d'électricité (Société nationale d'électricité du Sénégal, 2015).

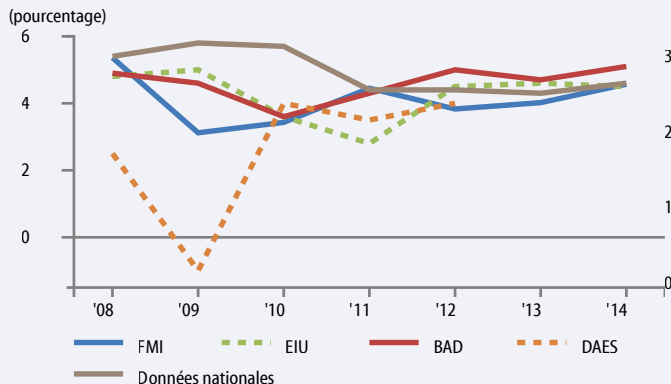
Le secteur tertiaire continue d'apporter la plus grande contribution à la formation du PIB (46,7 % du PIB global et 58,0 % du PIB hors administrations publiques en 2014). Sa croissance est tirée par la dynamique du sous-secteur des postes et télécommunications, avec une augmentation de 10,0 % en 2013 et 6,0 % en 2014, en liaison avec le taux de

## Encadré 2: Prévisions pour l'économie sénégalaise

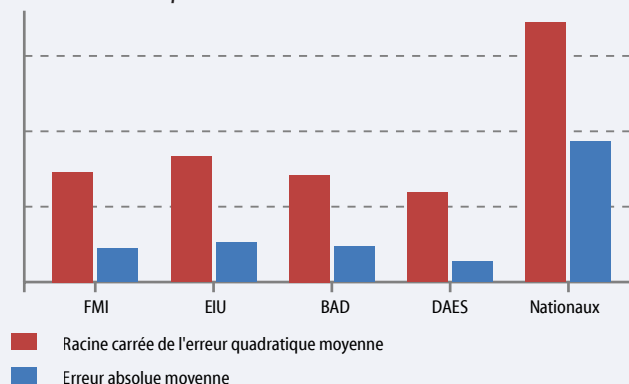
Les perspectives économiques sont plus favorables à moyen terme. Selon les autorités nationales, le taux de croissance est estimé à 5,4% en 2015 et projeté à 6% en 2016 contre un niveau de 4,7% en 2014. Une analyse de la qualité des prévisions sur le taux de croissance de l'économie sénégalaise a été faite par la CEA sur la base des prévisions des services nationaux et d'autres institutions comme la Banque Africaine de Développement (BAD), de Economist Intelligence Unit (EIU), du Fonds monétaire international (FMI) et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU (DAES) à partir de données sur la période 2008-2014. Les écarts de prévisions observés sur la période sont relativement faibles et se sont resserrés sur la récente période, passant de 1,2 point de pourcentage en 2012 à 0,6% point de pourcentage en 2014. Pour cette dernière année, la BAD a été plus optimiste avec une prévision de 5,1%. Par contre, EIU avait anticipé la plus faible évolution à 4,5% contre 4,6% pour les services nationaux.

Relativement aux mesures de précision des prévisions, la racine carrée de l'erreur quadratique moyenne et l'erreur absolue moyenne en pourcentage ont été évaluées. Les Institutions et structures présentant les plus faibles valeurs pour ces mesures ont enregistré en moyenne les écarts de prévision par rapport aux réalisations les moins élevées sur la période 2008-2014. Il ressort ainsi que DAES a eu les écarts les plus faibles. Par contre, les services nationaux ont été les plus optimistes, même si des prévisions plus proches des réalisations sont notées à partir de 2012.

Prévisions du taux de croissance du PIB (%)



Précision des prévisions





pénétration rapide de la téléphonie mobile qui se situe à 106,5 % (Autorité de régulation des télécommunications et des postes, 2015) en 2014, contre 55,0 % en 2009 (Organisation internationale du Travail, 2015). De même, la diversification des services bancaires et les efforts de facilitation de l'accès au crédit se sont traduits par une progression de 9,3 % en 2014 des services financiers, après une baisse de 2,0 % en 2013.

La main-d'œuvre, quant à elle, reste concentrée dans le secteur primaire (48,5 %), les services (36,6 %) et, dans une moindre mesure, dans le secteur manufacturier (9,6 %) (Agence nationale de la statistique et de la démographie, *Deuxième enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal*, 2011a). Cette configuration renseigne sur le caractère peu inclusif de la croissance.

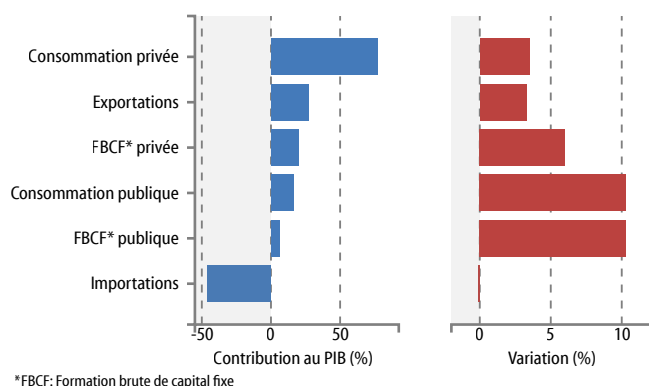
Du côté de la demande, les investissements publics sont en croissance de 10,3 % en 2014, contre 2,7 % en 2013, face à une décélération de l'investissement privé qui est tombée de 22,8 % en 2013 à 6,0 % en 2014. Subséquemment, le taux d'investissement progresse légèrement, passant de 25,5 % du PIB en 2013 à 26,3 % du PIB en 2014. Le dynamisme du secteur public est en partie lié à l'augmentation des dépenses budgétaires, de 12,6 % en 2014.

Une tendance similaire est notée au niveau de la consommation, la consommation publique s'étant avérée aussi plus dynamique en 2014 avec une hausse de 4,9 %, contre un niveau de 1,4% en 2013. Au total, la demande intérieure a augmenté de 3,9 % en 2014, après une hausse de 6,9% en 2013. Parallèlement, les exportations de biens et services ont crû de 3,3 % en 2014 (Direction de la prévision et des études économiques, *Situation économique et financière en 2014 et perspectives en 2015*, 2015b).

### 3.2 Politique budgétaire et politique d'endettement

En 2014, le déficit budgétaire, dons compris, a été évalué à 400,4 milliards de francs CFA, soit 5 % du PIB, en amélioration de 0,4 point de pourcentage par rapport à 2013. Cette évolution reflète une hausse des dépenses publiques totales de 12,6 %, contre une progression des recettes totales

**Figure 3: Parts relatives des agrégats de la demande par rapport au PIB et taux de croissance en 2014**



**Source:** Direction de la prévision et des études économiques, Cadrage macroéconomique, 2015a.

et dons de 16,2 % sur la période 2013-2014 (Direction de la prévision et des études économiques, *Situation économique et financière en 2014 et perspectives en 2015*, 2015b). Toutefois, en dix ans, les dépenses publiques sont passées de 21 % à 28 % du PIB en 2013. Cette évolution fait ressortir que les dépenses publiques totales ont augmenté plus vite au Sénégal que dans les autres pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine sur la période 2000-2013 (Banque mondiale, 2014).

Le profil des ressources de l'État, qui sont passées de 1 659 milliards à 1 927 milliards entre 2013 et 2014, a été entretenu en partie par l'impact de la réforme du Code général des impôts intervenue en 2013, avec entre autres l'élargissement de l'assiette fiscale et la simplification des dispositions, mais également par des revenus exceptionnels. Ces ressources ont été liées au versement par l'entreprise sidérurgique Mittal de 49 milliards en règlement d'un différend sur un investissement minier et à la hausse exceptionnelle des dons en capital (+45,5 milliards) en rapport avec le financement de projets routiers dans le cadre du Millennium Challenge Account (MCA) des États Unis. Dans ce contexte favorable, la pression fiscale au titre de 2014 s'est établie à 19,2 % du PIB en 2014, contre 18,2% en 2013 (Direction de la prévision et des études économiques, *Situation économique et financière en 2014 et perspectives en 2015*, 2015b).

Quant aux dépenses publiques, elles se sont élevées à 2 318,7 milliards de francs CFA à la fin de 2014, accusant

une hausse de 12,6 %, sous l'effet de la hausse combinée de 12,2 % des dépenses d'investissement et de 11,6 % des dépenses courantes. Ces deux principaux postes représentent respectivement 61,0 % et 39,0 % des dépenses totales en 2014.

Au titre de l'endettement, l'encours de la dette publique est évalué, à la fin de décembre 2014, à 4 112,9 milliards de francs CFA contre 3 341,7 milliards de francs CFA en 2013, soit une hausse 23,1 %. Il est constitué à 74,1 % de dette extérieure et à 25,9 % de dette intérieure (Direction de la prévision et des études économiques, *Situation économique et financière en 2014 et perspectives en 2015*, 2015b; Fonds monétaire international, 2015).

Le rapport entre la dette publique totale et le PIB, qui était de 25,0 % en 2008, est passé à 47,0 % en 2013 et à 53,4 % en 2014, soit plus du double en six ans. Le maintien de ce rythme pourrait constituer un risque sur la viabilité extérieure à moyen terme du pays, dans un contexte marqué par la persistance d'un déficit budgétaire à 5,0 % environ et un déficit du compte courant à près de deux chiffres.

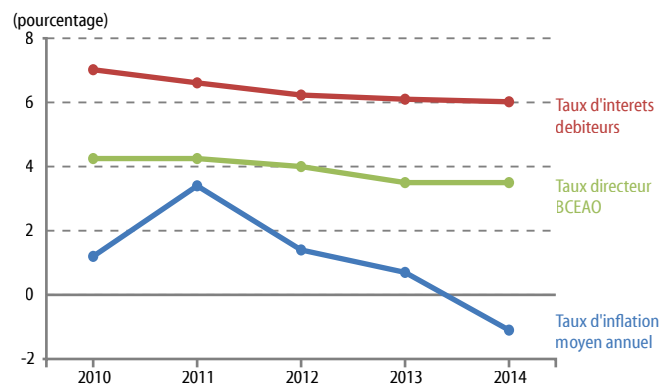
### 3.3 Inflation et politique monétaire

La stabilité des prix est l'objectif principal poursuivi par le Sénégal en matière d'inflation, en conformité avec la politique monétaire commune de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, zone monétaire dont le pays est membre et qui regroupe huit pays de l'Afrique de l'Ouest<sup>3</sup>.

Pour l'année 2014, le pays a continué à enregistrer une tendance baissière des prix, avec un taux ressortant même en dessous de zéro, à -1,1 %, contre un niveau de 0,7 % en 2013 (Direction de la prévision et des études économiques, 2014b). En effet, les prix ont bénéficié d'un contexte favorable marqué par la détente des cours du baril de pétrole brut et un bon approvisionnement des marchés. Sur la pé-

<sup>3</sup> La zone monétaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine regroupe, hormis le Sénégal, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger et le Togo. La Banque centrale commune, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), met en œuvre depuis 1963 une politique monétaire commune dont l'objectif principal est la stabilité des prix, avec une cible d'inflation comprise entre 1 % et 3 % et une moyenne ciblée de 2 % en 24 mois.

**Figure 4: Évolution du taux d'inflation et du taux d'intérêt (2010-2014)**



**Source:** Rapport annuel de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest pour 2014, Rapport de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest sur les conditions de banque en 2014, Direction de la prévision et des études économiques, Cadrage macroéconomique, 2015a.

riode récente 2011-2014, l'économie est restée marquée par une faible inflation, avec un niveau moyen annuel de 1,2 %, largement en dessous des normes communautaires de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (3 %) et de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (2 %), combinée à une croissance peu robuste de 3,6 %. Cette situation soulève des interrogations sur la pertinence du maintien de l'objectif principal de politique monétaire de maîtrise de prix dans un tel contexte.

Au titre de l'intermédiation financière, le taux de financement bancaire de l'économie devrait ressortir en légère amélioration, à 33,2 % en 2014 contre 32,7% en 2013, soutenue par la vigueur des services financiers dont la valeur ajoutée a enregistré une croissance de 9,2 % sur la période sous revue (Direction de la prévision et des études économiques, Cadrage macroéconomique, 2015a).

### 3.4 Compte courant

Le Sénégal enregistre un déficit structurel de son compte courant estimé à 680,3 milliards de francs CFA (8,8 % du PIB) en 2014, contre 765,5 milliards (10,4 % du PIB) en 2013. Cette amélioration est liée à l'augmentation des transferts courants (+37,4 milliards de francs CFA) et du solde commercial (Direction de la prévision et des études écono-

miques, *Situation économique et financière en 2014 et perspectives en 2015*, 2015b).

Au titre des performances commerciales, selon la note d'analyse du commerce extérieur de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (Agence nationale de la statistique et de la démographie, 2015b), les exportations de biens du Sénégal ont progressé de 2,8 % par rapport à 2013, en se situant à 1 206,1 milliards de francs CFA. Cette évolution est liée en partie à la hausse de 32,7 % des exportations de produits halieutiques, qui se sont élevées à 191,9 milliards de francs CFA, soit 15,9 % des exportations totales.

Quant aux importations, elles s'élèvent en valeur à 2 961,2 milliards de francs CFA (Agence nationale de la statistique et de la démographie, *Note d'analyse du commerce extérieur*, 2015b), en repli de 0,1 % en 2014 par rapport à 2013, notamment en raison de la baisse combinée des volumes et des prix du pétrole brut, des céréales, du sucre, des matériels de transport et des pièces détachées, ainsi que des machines et appareils. Cette baisse a été partiellement compensée par la hausse des importations de produits pétroliers finis et de produits laitiers.

Le Mali est le premier client du pays en 2014, concentrant 15 % des exportations. Il est suivi de la Suisse et des Émirats arabes unis, avec respectivement 10 % et 6 %. Du côté

des importations, les principaux fournisseurs du pays sont la France (18,4 %), suivie du Nigéria (8,9 %) et de la Chine (7,6 %).

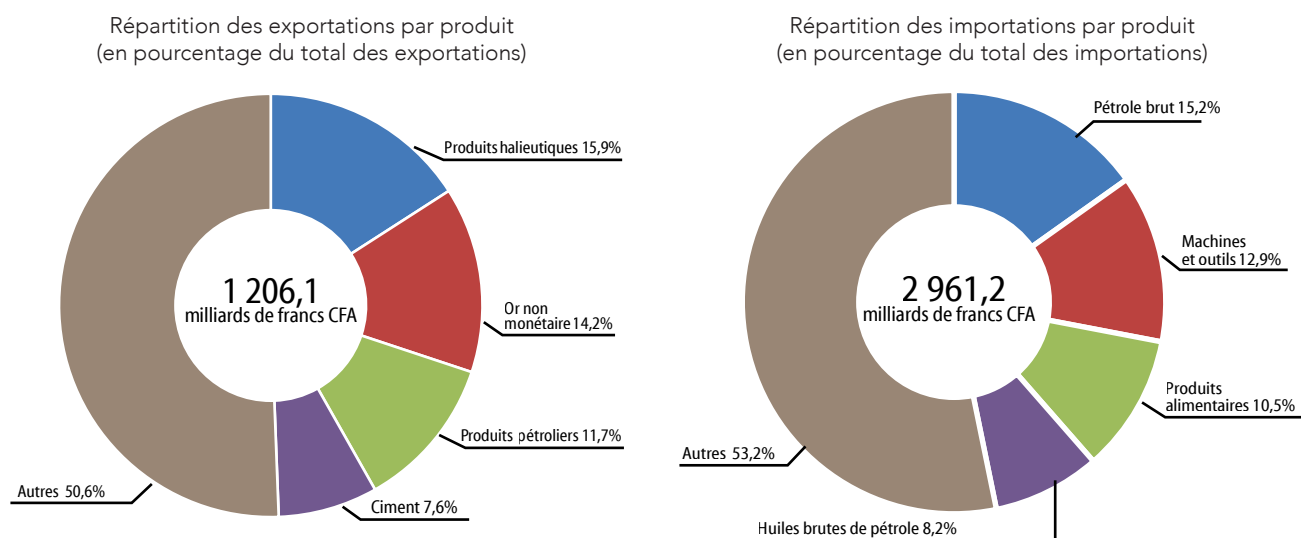
En ce qui concerne les transferts courants, ils restent marqués par les flux importants d'envois de fonds des émigrés, qui sont passés de 670,6 milliards en 2011 (9,9 % du PIB) à 876,8 milliards en 2014 (11,4 % du PIB) (Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, 2015).

### 3.5 Compte de capital, investissement direct étranger et flux d'aide au développement

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières est ressorti en 2014 en amélioration de 166,5 milliards par rapport à 2013, se situant à 899,9 milliards de francs CFA (Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, 2015). Cette évolution est en partie liée à la hausse des flux d'endettement public extérieur à hauteur de 128,5 milliards de francs CFA, ainsi que des transferts budgétaires en capital de 45,5 milliards de francs CFA.

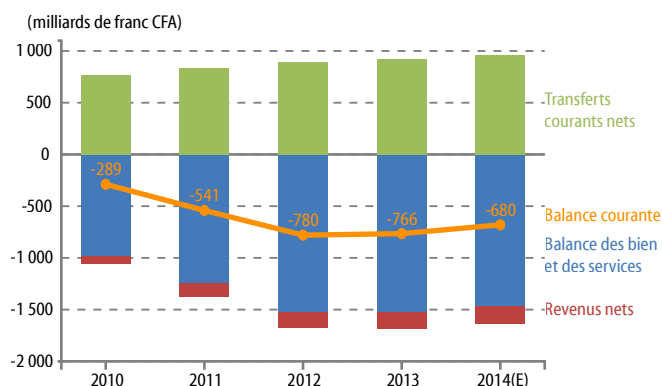
Ces deux flux ont été essentiellement entretenus par l'émission d'obligations islamiques, dites « sukuk », pour un montant de 100 milliards de francs CFA en juin 2014, l'émission d'euro-obligations pour un total de 500 millions

**Figure 5: Structure du commerce extérieur (2014)**



Source: Agence nationale de la statistique et de la démographie, *Note d'analyse du commerce extérieur*, 2015b

**Figure 6: Évolution de la balance courante (2010-2014)**

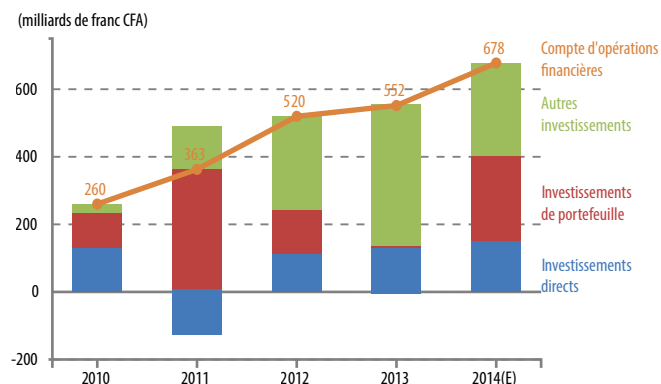


Source: Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest, 2015 ; Direction de la prévision et des études économiques, Cadrage macroéconomique, 2015a.

de dollars É.-U. à Londres, ainsi que les décaissements de la coopération américaine dans le cadre du projet Millenium Challenge Account (Direction de la prévision et des études économiques, 2015b).

Les investissements directs étrangers nets sont évalués à 137,3 milliards de francs CFA en 2013 et à 151,1 milliards francs CFA en 2014, à la suite de l’accroissement de 9 % des flux entrants, qui atteignent 153,7 milliards. Les investissements directs étrangers entrants de 2014 ont profité aux secteurs des mines (29,1 %), des activités manufacturières

**Figure 7: Évolution du compte capital et opérations financières (2010-2014)**



Source: Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest (2015), Direction de la prévision et des études économiques, Cadrage macroéconomique, 2015a et Agence nationale de la statistique et de la démographie, Note d’analyse du commerce extérieur, 2015b.

(22,8 %) et des télécommunications (11,6 %) (Direction de la prévision et des études économiques, Situation économique et financière en 2014 et perspectives en 2015b, Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest, Situation économique et financière en 2014 et perspectives en 2015).

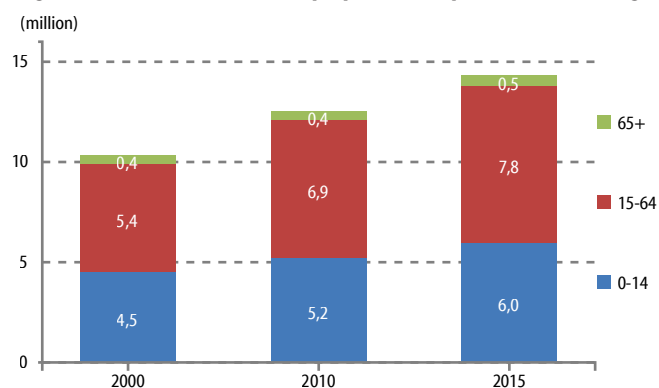
L’aide publique au développement est évaluée à une moyenne annuelle de 1 milliard de dollars des États-Unis entre 2011 et 2013, avec une aide publique par habitant mesurée à 70 dollars, au-dessus de la moyenne de ceux des pays de la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest, à l’exception de Cabo Verde (488 dollars), du Libéria (124 dollars), du Mali (91 dollars) et de la Sierra Leone (71 dollars). Il apparait aussi que l’aide publique au développement représente quasiment la moitié des envois de fonds des travailleurs migrants, dont le montant a été estimé à 1,6 milliard de dollars en 2013 (Banque mondiale, 2015, calculs de la Commission économique pour l’Afrique).

### 4.1 Dynamique démographique

La population du Sénégal est estimée à 14 356 575 individus en 2015 (Agence nationale de la statistique et de la démographie, 2015). Plus de la moitié (54 %) de la population sénégalaise se trouve en zone rurale. La densité de la population au niveau de l'ensemble du pays est de 65 habitants au kilomètre carré.

La population est concentrée dans l'ouest et le centre du pays, tandis que l'est et le nord sont faiblement peuplés. La région de Dakar se démarque de loin des autres avec une densité de 5 735 habitants au km<sup>2</sup>. Sa population est de 3 137 196 habitants en 2013, soit près du quart de la population totale (23,2 %) sur une superficie représentant 0,3 % seulement de celle du pays (Agence nationale de la statistique et de la démographie, Résultats définitifs du recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage, 2014).

**Figure 8: Évolution de la population par tranche d'âge**



**Source:** Annuaire statistique CEA, BAD (2009, 2012) et Agence nationale de la statistique et de la démographie (2015), Résultats définitifs du recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage (2014)

La répartition de la population selon le sexe indique une légère prédominance des femmes (50,2 %, contre 49,8 % d'hommes). La population sénégalaise se caractérise par sa grande jeunesse: les enfants âgés de moins de 15 ans constituent 41,9 % de la population globale. Par ailleurs, 3,7 % de la population a 65 ans et plus.

Le taux de dépendance économique qui mesure le nombre de personnes en âge inactif (population de moins de 15 ans et population âgée de 60 ans et plus) pour 100 personnes d'âge actif (population âgée de 15-59 ans révolus) est de 80 %, ce qui traduit une forte charge de la population inactive sur la population active.

### 4.2 Pauvreté et emploi

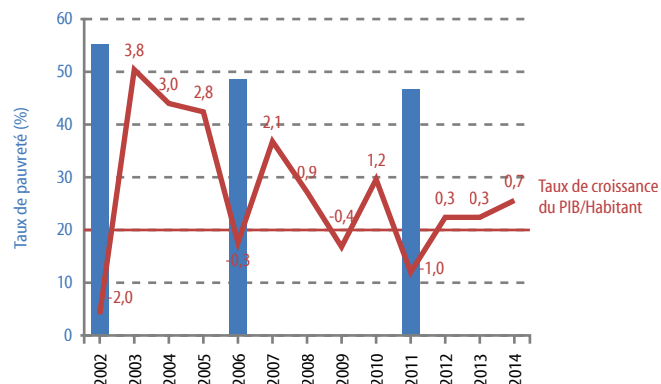
En matière de lutte contre la pauvreté, des efforts réels ont été déployés, avec la réduction du taux de pauvreté de 10,4 points entre 2001 et 2011, l'incidence étant ramenée de 57,3 % à 46,7 % (Agence nationale de la statistique et de la démographie, *Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal, 2011*). Cette évolution est en partie liée à l'évolution positive de la croissance économique, qui a enregistré un taux moyen de 3,8 % sur la période sous revue contre un taux de croissance naturel de la population de 2,7 % (Agence nationale de la statistique et de la démographie, Résultats définitifs du recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage, 2014).

La pauvreté reste toujours plus rurale, avec une proportion de 57,3 %, contre 26,1 % à Dakar et 41,3 % dans les autres zones urbaines (Agence nationale de la statistique et de la démographie, *Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal, 2011*). Elle reste également liée au sexe. Les ménages diri-

gés par les femmes sont moins démunis que ceux qui sont à la charge des hommes, avec des incidences respectives globales de la pauvreté de 34,7 % et 50,6 %.

Dans le domaine de l'emploi, selon les résultats de la dernière enquête nationale sur l'emploi au Sénégal (Agence nationale de la statistique et de la démographie, 2015a), le taux de chômage est estimé à 13,4 % en 2015. Le manque d'emploi reste plus marqué chez les femmes (16,7 %) comparativement aux hommes (9,5 %). Le taux de chômage évalué à l'aune des niveaux observés en Afrique subsaharienne intègre toutefois le phénomène de sous-emplois lié à l'importance des emplois informels et à la méthode de mesure privilégiant l'occupation sans tenir compte du temps de travail et d'autres aspects liés à la décence du travail. Ainsi, le taux de sous-emploi lié au temps de travail est de 27 %. Le niveau combiné du sous-emploi lié au temps de travail et du chômage atteint même 39,3 %.

**Figure 9: Évolution du taux de croissance du PIB par habitant et du taux de pauvreté**



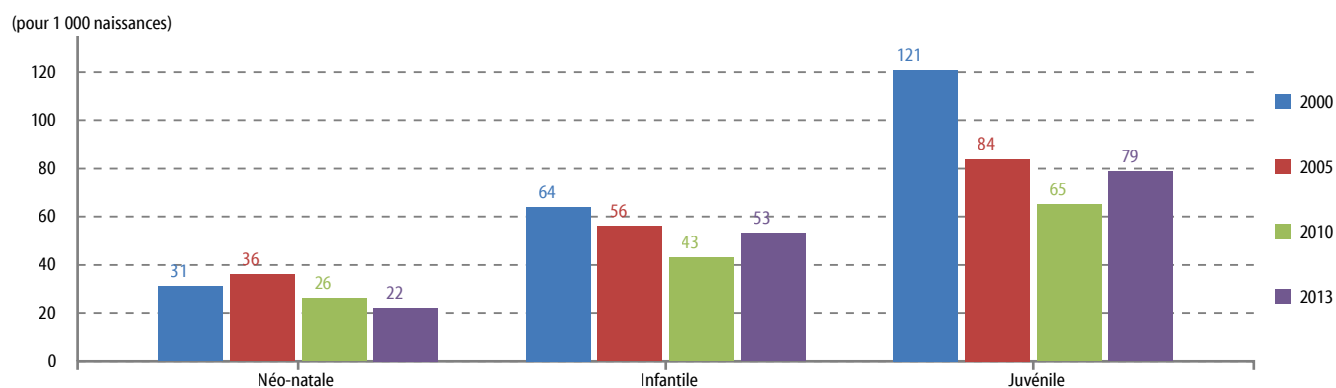
Source: Banque mondiale (2015) et Agence nationale de la statistique et de la démographie (2011).

### 4.3 Santé

La politique dans le secteur de la santé est impulsée sur la récente période par l'adoption du deuxième Plan national de développement sanitaire (2009-2018), qui a pour principaux objectifs de réduire la mortalité maternelle et la mortalité infanto-juvénile, de maîtriser la fécondité et de garantir un accès accru aux services de base pour les plus démunis.

Selon le rapport de l'Enquête démographique et de santé continue au Sénégal 2012-2013, une part de 10,4 % du budget de fonctionnement de l'État était allouée au secteur de la santé. En considérant les dépenses publiques totales, la part de la santé a été évaluée à 7,5 % en 2012, en recul par rapport à 2000 (10,1 %) et aussi en dessous du niveau de la région Afrique (11,4 %) (Organisation mondiale de la Santé, 2015).

En dépit des insuffisances dans la dotation en ressources et en infrastructures de santé, le pays a réalisé de réels progrès dans la diminution de la mortalité infantile. Selon les résultats définitifs du dernier recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage, celui de 2013, le taux de mortalité infanto-juvénile (ou enfants de moins de cinq ans) a été évalué à 78,7 ‰, contre 121 ‰ en 2000. La même tendance est notée pour le taux de mortalité infantile, qui a été ramené en 15 ans de 64 % à 53 % en 2013 (Agence nationale de la statistique et de la démographie, Résultats définitifs du recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage, 2014).

**Figure 10: Évolution des taux de mortalité**

(\* les données pour 2005 et 2000 correspondent au milieu de période pour les enquêtes démographique et de santé).

**Source:** Ministère de la santé et de la prévention médicale du Sénégal, 2005, Agence nationale de la statistique et de la démographie, Enquête démographique et de santé à indicateurs multiples, 2011b et Agence nationale de la statistique et de la démographie, Résultats définitifs du recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage, 2014.

Le taux de mortalité maternelle s'établit à 392 pour 100 000 naissances vivantes en 2010-2011. Dans l'ensemble, la malnutrition aiguë globale est relativement élevée; plus d'un enfant sur vingt (6 %) est atteint de maigreur sous une forme modérée ou sévère: moins de 1 % sont atteints d'émaciation sous forme sévère. Si l'on considère l'âge, ce sont les enfants âgés de 48 à 59 mois qui souffrent le plus fréquemment d'émaciation (10 %). La prévalence palustre au niveau national, estimée par l'enquête qui a été ramenée de janvier 2014 à octobre 2014, est de 1,2 %. Ce taux est en baisse de 2,8 % par rapport à l'Enquête démographique et de santé continue de 2012-2013 (Agence nationale de la statistique et de la démographie, 2014).

La prévalence du VIH/sida est stabilisée à 0,7% pour l'ensemble des hommes et des femmes de 15-49 ans sur la période de 2005-2011. Concernant la prévalence de la tuberculose, le taux pour 100 000 habitants, qui était de 446 en 2000 et 492 en 2005 en 2011, est tombé à 90 (Ministère de la santé et de la prévention médicale du Sénégal, 2006 et Agence nationale de la statistique et de la démographie, 2010).

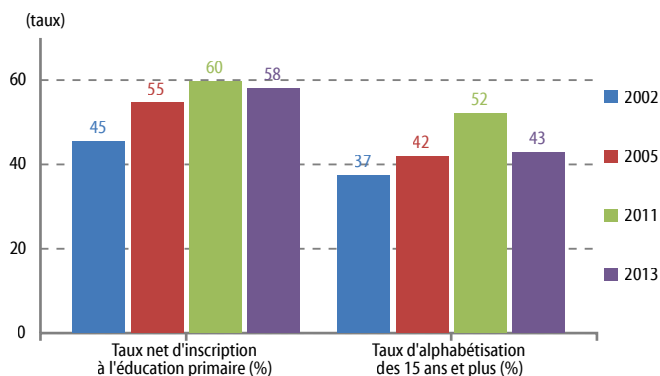
## 4.4 Éducation

Dans le secteur de l'éducation, le taux brut de scolarisation est passé de 67,2 % en 2000 à 93 % en 2013 (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et Ministère de l'éducation nationale, *Rapport sur l'Éducation pour tous*, 2015). Cette variation est principalement liée à l'évolution du taux brut d'admission en première année du cycle primaire, qui est passé de 87,1 % en 2003 à 108,9 % en 2013, soit une progression moyenne annuelle de 2 points de pourcentage en 10 ans<sup>4</sup>.

En ce qui concerne la qualité de l'éducation, des progrès sont notés dans la moyenne nationale du ratio groupe pédagogique/classe, évaluée à 27 en 2013, soit un niveau qui se situe en dessous de la norme universelle de 30. La formation des enseignants participe également à l'amélioration de la qualité des interventions dans le sous-secteur. En effet, 83,50 % des enseignants du public disposent du diplôme professionnel requis (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et Ministère de l'éducation nationale, *Rapport sur l'Éducation pour tous*, 2015).

<sup>4</sup> Cette performance est à la fois imputable aux inscriptions précoces (avant l'âge légal) et tardives et aux avancées notées dans la scolarisation des filles, dont le rythme d'accroissement annuel du taux brut d'administration est de l'ordre de 4,5 points, dépassant nettement celui des garçons qui est de 3,1 points (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et Ministère de l'éducation nationale, *Rapport d'évaluation de l'Éducation pour tous*, mai 2015).

**Figure 11: Taux net d'inscription dans l'enseignement primaire et taux d'alphabétisation des 15 ans et plus**



**Source:** Agence nationale de la statistique et de la démographie (2005) et Résultats définitifs du recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage, 2014).

Par contre, plus d'un tiers des enfants en âge scolaire n'achève pas le cycle primaire. En effet, le taux d'achèvement du cycle primaire est évalué à 65,9 % en 2013. À cela s'ajoute un taux d'abandons estimé à 9,8 % en 2013 (*Plan Sénégal émergent*, 2014).

Le financement du système éducatif est tributaire des efforts de l'État, des collectivités locales et des ménages. Les crédits votés en faveur de l'éducation dans le budget de l'État ont connu une forte évolution entre 2000-2011, passant de 105 à 432 milliards, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 12,5 % (*Plan Sénégal émergent*, 2014).

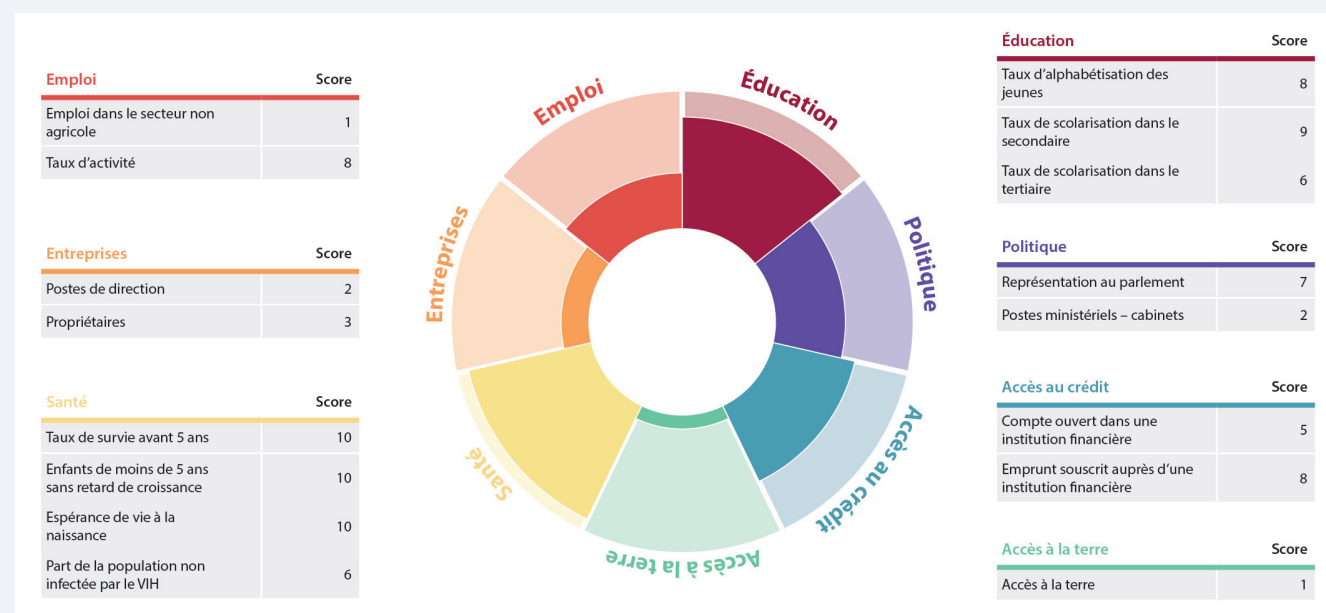


## 4.5 Fiche d'évaluation de l'égalité des sexes de l'Union africaine\*

L'Union africaine a proclamé 2015, *Année de l'autonomisation et de la promotion de la femme en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 pour l'Afrique*, dans le but d'imprimer un élan à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes sur le continent. En vertu de cet engagement, elle a élaboré une fiche d'évaluation de l'égalité des sexes en Afrique. Cette fiche vise à évaluer la situation en matière d'égalité des sexes et

d'autonomisation des femmes dans sept secteurs essentiels qui concourent à la transformation de la vie des femmes en assurant leur contribution à une croissance diversifiée, soutenue et inclusive. Ces secteurs essentiels sont les suivants: emploi, secteur des entreprises, accès au crédit, accès à la terre, participation à la vie politique et à la prise de décisions, santé et éducation aux niveaux du secondaire et de l'enseignement supérieur.

**Interprétation du diagramme circulaire :** Les résultats sont notés de 0 à 10, sachant que 0 correspond au pire niveau d'inégalité, 5 à une parité intermédiaire et 10 à une parité parfaite. La parité parfaite se traduit par une situation où les hommes et les femmes sont représentés à parts égales, quel que soit le degré de développement de la variable ou de l'indicateur évalué(e). Certains pays obtiennent un score supérieur à 10, ce qui signifie que les femmes jouent potentiellement un rôle plus décisif que les hommes dans le sous-secteur considéré du pays en question. Il convient toutefois de ne pas tirer de conclusions hâtives sur la seule foi des résultats, en particulier lorsqu'il existe de grandes variations d'un pays à l'autre en ce qui concerne les réalisations en matière de développement\*\*.



\* Les données utilisées pour calculer les résultats proviennent de plusieurs bases de données et sources internationales, à savoir : Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, indicateurs de développement, base de données sur l'intégration financière mondiale et enquêtes globales de la Banque mondiale, base de données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur l'égalité des sexes et les droits fonciers, Bureau international du Travail (BIT), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Division de la population du Secrétariat de l'ONU, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Union interparlementaire (UIP) et certaines sources de données nationales. Pour l'indicateur concernant l'accès à la terre, les données sont tirées de plusieurs sources; l'établissement des résultats et l'harmonisation des cadres législatifs ont été réalisés en interne par le Centre africain pour la statistique et le Centre africain pour le genre.

\*\* Le diagramme circulaire provient de la fiche d'évaluation de l'égalité des sexes, élaborée par la Commission de l'Union africaine et présentée aux chefs d'État et de gouvernement à la vingt-cinquième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine, en juin 2015.

# 5

## PRINCIPAUX DÉFIS: RENFORCER LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR SOUTENIR LES EFFORTS VERS LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DU SÉNÉGAL

### 5.1 Contexte et justification

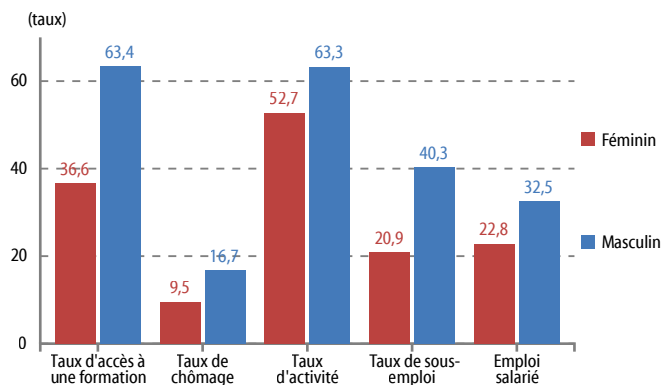
Le Sénégal a accumulé une longue expérience en matière de planification du développement depuis la période des indépendances politiques de 1960, avec le premier plan quadriennal post-indépendance 1961-1964<sup>5</sup>, jusqu'à l'adoption de la vision pour 2035 et du Plan Sénégal émergent en février 2014. Les épisodes de planification ont toutefois été contraints à partir de 1979 par un pilotage de l'économie basé à la fois sur la planification classique et sur la mise en œuvre de programmes économiques et financiers avec le soutien du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.

Parallèlement, il est ressorti que les objectifs fixés pour les plans, programmes et stratégies mis en œuvre n'ont pas été globalement atteints. Ainsi, en ce qui concerne la croissance économique, l'écart moyen entre les cibles et les réalisations est évalué à 3,1 points de pourcentage de croissance sur la période 1961-2013 (DP, 2015; Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, 2015; et calculs de la Commission économique pour l'Afrique).

La non-réalisation des objectifs initialement fixés a été combinée à la faiblesse structurelle de la croissance économique,

5 Les données et informations pour alimenter les analyses sur le système de planification sont issues des documents et archives de la Direction de la planification, ainsi que d'entretiens avec les responsables des structures impliquées dans le système de planification.

Figure 12: Taux de réalisation des objectifs de croissance des plans et programmes de développement du Sénégal



Source: Direction de la prévision et des études économiques, Cadrage macroéconomique, 2015a; Direction de la planification du Sénégal (plandev.sn, 2015).

qui est restée globalement en dessous de 5 % à l'exception de la période 1996-2001.

Afin d'inverser cette tendance, le Sénégal a lancé le Plan Sénégal émergent 2014-2018, en février 2014, avec un leadership affirmé à travers un dispositif de mise en œuvre et de suivi rattaché aux services du Président de la République.

La présente analyse s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre du Plan Sénégal émergent et également de discus-

sions<sup>6</sup> sur la refonte du système national de planification de 1987. Elle entre aussi dans le cadre du renouveau de la planification du développement économique tant au plan sous régional que continental, avec la vision 2020 de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Agenda 2063 et les efforts de la Commission économique pour l'Afrique pour appuyer les initiatives de renforcement de la planification du développement.

À cet égard, à la suite de la revue de l'expérience sénégalaise en matière de planification du développement, le Plan Sénégal émergent sera analysé afin de tirer les leçons susceptibles de renforcer le système de planification du développement du Sénégal.

## 5.2 Revue de l'expérience sénégalaise en matière de planification

Depuis l'accession à l'indépendance politique en 1960, le Sénégal a mis en œuvre sept plans quadriennaux de déve-

loppement, deux plans de développement d'une durée de six ans chacun, ainsi que divers programmes et stratégies en relation avec le Fonds monétaire international et les partenaires de développement (Direction de la planification, 2015).

Le premier programme de stabilisation 1979-1980 marque le début de la coexistence d'outils de pilotage de l'économie, avec des horizons temporels différents: les programmes d'ajustement structurel de court terme et les plans quadriennaux de développement.

Cette situation a motivé l'adoption par le Gouvernement, en juin 1987, d'un nouveau système national de planification, avec pour objectif d'unifier la planification du développement et l'ajustement financier. Ce système compte trois instruments majeurs: l'étude prospective (25 ans), la loi Plan (6 ans) et la loi-programme triennale d'investissement public (3 ans) comportant un programme d'investissement

**Tableau 1: Plans, programmes et stratégies de développement du Sénégal (1961-2014)**

Période	Plans, programmes et stratégies
1961-1964	Plan de développement économique et social I (1961-1964)
1965-1969	Plan de développement économique et social II (1965-1969)
1970-1973	Plan de développement économique et social III (1970-1973)
1974-1977	Plan de développement économique et social IV (1974-1977)
1978-1981	Plan de développement économique et social V (1978-1981), Programme de stabilisation (1979-1980)
1982-1985	Plan de développement économique et social VI (1982-1985), Programme de redressement économique et financier (1980-1984)
1986-1989	Plan de développement économique et social VII (1986-1989), Programme d'ajustement à moyen et long terme (1985-1992)
1990-1995	Plan de développement économique et social VIII, Plan d'orientation économique et sociale I (1990-1995), Groupe consultatif 1987
1996-2001	Plan de développement économique et social IX, Plan d'orientation économique et sociale II (1996-2001), Programme de redressement économique et financier
2002-2007	Plan de développement économique et social X, Plan d'orientation économique et sociale III, document de stratégie de réduction de la pauvreté I (2003-2005), document de stratégie de réduction de la pauvreté II (2006-2010)
2008-2014	Document de politique économique et sociale 2011-2015, stratégie nationale de développement économique et social 2013-2017, Plan de développement économique et social XI (2013-2018), Plan Sénégal émergent 2014-2018

**Source:** Direction de la planification (plandev.sn, 2015).

<sup>6</sup> La Commission économique pour l'Afrique met en œuvre sur le deuxième semestre 2015 un projet d'appui au renforcement du système de planification du Sénégal. Les activités retenues au titre de cet appui incluent la refonte du système de planification, dont le processus a été lancé le 19 octobre 2015 à Dakar.

sur un horizon de trois ans et une déclinaison annuelle et le budget consolidé d'investissement.

Toutefois, en dépit de cette première grande réforme, les dixième et onzième plans portant respectivement sur les périodes 2002-2007 et 2013-2018 n'ont pas été mis en œuvre. En lieu et place se sont succédé des stratégies de réduction de la pauvreté (2003-2005 et 2006-2010), un document de politique économique et sociale 2011-2015 et une stratégie nationale de développement et sociale 2013-2017. La Stratégie a été réarticulée par la suite en faveur du Plan Sénégal émergent, adopté en février 2014, pour couvrir la période 2014-2018.

De façon générale, l'analyse des facteurs communs aux treize<sup>7</sup> pays qui ont, à ce jour, réalisé un taux de croissance de 7 % en moyenne annuelle pendant une période de 25 ans fait ressortir cinq principales catégories: i) un engagement crédible du leadership et de la gouvernance en faveur de la croissance et de l'inclusion et une administration compétente; ii) la stabilité macroéconomique, une inflation modérée et des finances publiques viables; iii) l'ouverture sur le reste du monde, l'importation des connaissances et l'exploitation de la demande mondiale; iv) l'allocation suivant les règles du marché, les prix guidant les ressources, lesquelles suivent les prix; v) l'orientation vers le futur, des taux d'épargne et d'investissement élevés (Banque mondiale, 2008).

### 5.3 Leçons du Plan Sénégal émergent et de l'expérience sénégalaise en matière de planification du développement

Au regard de l'expérience sénégalaise en matière de planification et des performances limitées dans la réalisation des objectifs fixés, le pays a adopté en février 2014 le Plan Sénégal émergent.

Le système de planification du développement du Sénégal doit s'appuyer sur les bonnes pratiques identifiées en la matière.

En effet, historiquement, les relations entre la gouvernance et la planification du développement intègrent la place et le rôle de l'État et des institutions. Aussi l'intervention stratégique de l'État a-t-elle été associée à un certain nombre de succès économiques dans le monde: i) le rôle prépondérant de coordination et d'appui aux activités du secteur privé qu'a joué le MITI<sup>8</sup> pendant les années 1950-1970 d'industrialisation du Japon (Ohno, 2006); ii) la contribution déterminante des autorités de planification (Ministre Antonio Delfim Netto) dans l'industrialisation accélérée et la construction du miracle économique brésilien de la période 1965-1974 (Taylor, 1980); iii) le rôle des plans de développement économique à moyen terme et de l'approche du « capitalisme guidé » dans l'émergence des « Tigres asiatiques » (Corée du Sud, Taïwan, Hong Kong et Singapour) (Gumede, 2014); iv) l'apport primordial de la Nouvelle politique économique et de l'Unité de planification économique dans les hautes performances économiques de la Malaisie des années 1970-1990 (Ariff, 1998); et v) la place centrale du capitalisme d'État dans la conduite de la stratégie de croissance de la Chine émergente actuelle (Li, 2015).

Des facteurs de succès ont été ainsi mis en relief par l'évaluation effectuée par la Commission économique pour l'Afrique<sup>9</sup> ainsi que dans le rapport de 2008 de la Banque mondiale sur la croissance.

Dans le cas de la Commission économique pour l'Afrique, neuf facteurs pertinents dans le contexte du Sénégal ont été identifiés. Il s'agit de: i) solide leadership et engage-

7 Botswana (1960-2005), Brésil (1950-1980), Chine (1961-2005), Corée du Sud (1960-2001), Hong Kong (1960-1997), Indonésie (1966-1997), Japon (1950-1983), Malaisie (1967-1997), Malte (1963-1994), Oman (1960-1999), Singapour (1967-2002), Taïwan (1965-2002) et Thaïlande (1960-1997).

8 Ministère japonais du commerce international et de l'industrie.

9 La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a élaboré en septembre 2015 une étude sur le thème « Planning for Africa's Development: Lessons, Insights and Messages from Past and Present Experiences », basée sur des études de cas de neuf pays africains (Afrique du Sud, Cameroun, Cabo Verde, Éthiopie, Ghana, Nigéria, Ouganda, Seychelles, et Tunisie) et sur la revue d'expériences de pays asiatiques.

**Tableau 2: Orientations stratégiques des programmes de développement (2003-2018)**

Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté I: 2003-2005	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Création de richesses</li> <li>2. Renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base</li> <li>3. Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables</li> </ol>
Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté II: 2006-2010	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Création de richesses et croissance pro-pauvre</li> <li>2. Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base</li> <li>3. Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes</li> <li>4. Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif</li> </ol>
Document de politique économique et sociale 2011-2015)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Création de filières économiques et de richesses pour la promotion d'emplois productifs et une transformation structurelle de l'économie</li> <li>2. Accélération de l'accès aux services sociaux de base, protection sociale et développement durable</li> <li>3. Renforcement des principes fondamentaux de la bonne gouvernance et promotion des droits humains</li> </ol>
Stratégie nationale de développement économique et social 2013-2017	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Croissance, productivité et création de richesses</li> <li>2. Capital humain, protection sociale et développement durable</li> <li>3. Gouvernance, institutions, paix et sécurité</li> </ol>
Plan Sénégal émergent 2014-2018	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Transformation structurelle de l'économie et croissance</li> <li>2. Capital humain, protection sociale et développement durable</li> <li>3. Gouvernance, institutions, paix et sécurité</li> </ol>

ment au plan politique et institutionnel; ii) appropriation et compétence technique et professionnelle des acteurs institutionnels, promotion d'un système de planification inclusive; iii) constitutionnalisation du Plan; iv) continuité et alignement sur les objectifs fixés; v) efficacité des dispositifs institutionnels; vi) alignement entre le budget et le Plan; vii) capacités dans l'utilisation des outils de planification et des statistiques; viii) capacités de mobilisation de ressources internes pour financer le Plan; et ix) claire option d'une planification centralisée versus décentralisée.

Quant au rapport de la Banque mondiale, les facteurs de succès, communs aux 13 pays<sup>10</sup> qui ont à ce jour réalisé un taux de croissance de 7 % en moyenne annuelle pendant une période de 25 ans, portent notamment sur: le leadership, la stabilité économique, l'orientation vers le futur

(taux d'épargne et d'investissement élevés) et le respect des règles du marché (Banque mondiale, 2008).

L'examen du Plan Sénégal émergent à la lumière des modèle de référence au niveau mondial et des différents facteurs de succès fait globalement ressortir des acquis susceptibles d'aider le Sénégal à atteindre ses objectifs de développement. Le Plan s'inscrit en effet dans le cadre de la Vision à long terme d'un Sénégal émergent à l'horizon 2035. Il est opérationnalisé dans une première période allant de 2014 à 2018. Le Plan consolide des orientations retenues dans les stratégies précédentes (Direction de la prévision et des études économiques, Stratégie nationale de développement économique et social), en vue de marquer une continuité et un alignement par rapport aux objectifs fixés. Il innove également à travers:

- Un leadership politique: le Plan Sénégal émergent est adopté sous l'impulsion d'un fort leadership politique.

10 Botswana (1960-2005), Brésil (1950-1980), Chine (1961-2005), Corée du Sud (1960-2001), Hong Kong (1960-1997), Indonésie (1966-1997), Japon (1950-1983), Malaisie (1967-1997), Malte (1963-1994), Oman (1960-1999), Singapour (1967-2002), Taiwan (1965-2002) et Thaïlande (1960-1997).

Un ministre en charge du Plan est directement rattaché au Président de la République et le programme constitue la stratégie de développement et le programme d'action de référence du pays;

- Un suivi de la performance: un bureau opérationnel de suivi s'appuyant sur des compétences techniques et un mécanisme de suivi-évaluation est mis en place pour les besoins d'un suivi rapproché de la mise en œuvre et de la performance;
- Une promotion du développement territorial: le Plan prend en compte certains enjeux du développement territorial à travers l'élaboration d'une vision d'ensemble de l'avenir des pôles territoriaux. Cette intégration trouve toute sa pertinence au regard du déséquilibre dans la répartition spatio-temporelle des populations, des activités économiques, des infrastructures et des équipements. Dakar, la capitale du pays, représente ainsi 0,3 % du territoire, mais concentre près de 25 % de la population sénégalaise et 80 % des activités économiques du pays (Plan Sénégal émergent, 2014);

- Une transformation structurelle de l'économie: le Plan intègre de façon explicite la dimension de la transformation structurelle de l'économie, qui constitue le premier des trois piliers du Plan. Cette dimension concentre 66,3 % du financement total du Plan estimé à 9 685,725 milliards de francs CFA. Elle intègre des volets qui tiennent compte entre autres des facteurs de succès portant sur l'orientation vers les investissements structurants et l'ouverture économique: i) infrastructures et services des transports et de l'énergie; ii) développement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture et de l'industrie agroalimentaire; iii) développement de l'habitat social et d'un écosystème de la construction; iv) développement des ressources minières et des fertilisants; et v) positionnement de Dakar en pôle d'échange logistique industriel régional et pôle d'échange multi-services et touristique.

L'objectif du Sénégal est d'atteindre un taux de croissance moyen de 7 à 8 % en 2023 (Plan Sénégal émergent, 2014).

## PRINCIPAUX MESSAGES À RETENIR

L'objectif du Sénégal est d'atteindre un taux de croissance moyen de 7 à 8 % en 2023 (Plan Sénégal émergent, 2014).

L'obtention de ce résultat reposera principalement sur le règlement des défis et risques identifiés ci-après:

- La relative faiblesse de la croissance et les rigidités dans la transformation structurelle de l'économie;
- Les faiblesses dans le développement du capital humain et des politiques de promotion de l'emploi;
- Les insuffisances dans la stabilité et l'articulation des instruments de pilotage de l'économie, ainsi que le faible niveau de mise en œuvre des projets et programmes adoptés;
- La vulnérabilité de l'économie et du secteur primaire, en particulier aux aléas climatiques.

Au titre du défi de la faible croissance et de la faible évolution structurelle de l'économie, il convient d'identifier de nouveaux moteurs de croissance, notamment dans la transformation de l'agriculture et le développement de pôles de services intégrés et territoriaux. Le Sénégal doit diversifier son offre d'exportations, restée concentrée principalement autour des produits traditionnels de la pêche, des produits pétroliers raffinés, de l'acide phosphorique et du ciment. Seul l'or non monétaire, un produit non transformé, s'est hissé dans la liste des principales exportations du pays sur les cinq dernières années, en liaison avec le début de son exploitation en 2009.

Au niveau du développement du capital humain et de la promotion de l'emploi, le pays doit engager des politiques plus adéquates entre l'emploi et la formation pour faire face aux mutations de la structure de la population vers la frange jeune doublée d'une quasi absence de qualifications professionnelles: la moitié de la population est âgée de 18 ans et 86,9 % de la population du groupe d'âge 15-59 ans n'a reçu aucune formation professionnelle (Agence nationale de la statistique et de la démographie, Résultats définitifs du recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage, 2014).

Le Sénégal est toujours exposé au risque qui pèse sur la stabilité et l'articulation des instruments de pilotage de l'économie, ainsi que la bonne mise en œuvre des programmes. En l'espace de trois ans (2011-2014), le pays a formulé de manière participative et inclusive puis adopté trois stratégies de développement de référence avec des horizons de planification différents: Document de politique économique et sociale 2011-2015, Stratégie nationale de développement économique et social 2013-2017 et, enfin, Plan Sénégal émergent 2014-2018.

À cet égard, le Plan Sénégal émergent consolide les options de la Stratégie nationale de développement économique et social. Il marque aussi une réelle rupture dans les options stratégiques, s'inscrivant dans une véritable dynamique de transformation structurelle de l'économie. Toutefois, son futur processus de révision, d'ici 2018, devrait servir d'occasion majeure pour impulser les performances du système de planification du développement du Sénégal.

D'autres risques susceptibles de peser sur les performances économiques portent sur les aléas climatiques, sources d'irrégularité des précipitations et en conséquence de contreperformances de l'agriculture et de l'économie. Les risques portent enfin sur la stabilité sous-régionale, la survenue de conflits ou d'instabilité sociopolitique en Afrique de l'Ouest pouvant affecter les perspectives positives de l'activité économique par le canal notamment des exportations, la sous-région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest accueillant près de 33 % des exportations du Sénégal en 2014.

Aussi, afin de soutenir la dynamique amorcée en 2014 à la faveur du Plan Sénégal émergent 2014-2018, il convient d'orienter les efforts vers:

- Le renforcement de la planification économique du développement, à travers un solide leadership politique, des structures de pilotage cohérentes et coordonnées, et une mise en œuvre effective des programmes d'actions arrêtés;
- La mise en œuvre d'actions pour un développement industriel, en vue d'inverser le processus de tertiarisation croissante de l'économie pour une croissance plus inclusive;
- L'amplification des investissements dans des infrastructures économiques et sociales de qualité pour soutenir la croissance et bénéficier davantage de l'intégration régionale;
- Le renforcement du capital humain, avec des mesures ciblées sur la formation professionnelle pour impulser l'employabilité des jeunes et appuyer entre autres les efforts de valorisation et de transformation de l'agriculture et de relèvement de la productivité du travail;
- La consolidation des actions de protection sociale, de développement sanitaire et dans le domaine de l'éducation et du développement local pour assurer un développement équilibré du territoire.



# 7. ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES NATIONALES

## Note de méthodologie sur l'évaluation de la qualité des données

La qualité des sources de données nationales pour les principaux indicateurs utilisés dans les profils de pays a fait l'objet d'une évaluation. Le résultat est présenté selon un code de couleurs: un disque vert indique une « bonne » source de données, un jaune une source « satisfaisante » et un rouge une source « à améliorer ».

Cette évaluation a privilégié la transparence et l'accessibilité de chaque source de données nationales. Elle a pris en compte la régularité et la périodicité de publication des sources de données, au vu de la périodicité de la publication et de la fréquence des mises à jour de données conformément aux normes internationales. La comparabilité des séries de données, leur durée dans le temps, les définitions et les unités de mesure standard ont été évaluées. L'accessibilité des bases de données a elle aussi été évaluée; plus précisément, la disponibilité des données et leur libre accès au grand public, leur format et la facilité de leur téléchargement et de leur partage. Ont également été évaluées la citation des données, ainsi que les renvois à des sources primaires ou secondaires. Enfin, l'évaluation a considéré l'exhaustivité des métadonnées pour la communication de données, ainsi que l'exhaustivité et la clarté de la documentation et des notes.

Indicateurs démographiques	Valeur	Évaluation
Population (en millions)	14,4 (2015)	1
Enfants (0-14 ans, en pourcentage)	41,9 (2015)	1
Adultes (15-64 ans, en pourcentage)	54,5 (2015)	1
Personnes âgées (plus de 65 ans, en pourcentage)	3,7 (2015)	1
Taux de croissance annuel moyen	3,1 (2015)	1
Population urbaine (en pourcentage)	46,0 (2015)	1
Taux brut de natalité (pour mille)	37,6 (2015)	1
Taux brut de mortalité (pour mille)	7,7 (2015)	1
Indice synthétique de fécondité	5,09 (2015)	1
Espérance de vie à la naissance	65,6 (2015)	1

Indicateurs clés macroéconomiques et sectoriels	Valeur	Évaluation
PIB courant (en milliards de francs CFA)	7 569 (2014)	2
Taux de croissance du PIB réel (en pourcentage)	4,7 (2014)	2
Population (en millions)	14,5 (2015)	1
Taux d'inflation annuelle (en pourcentage)	0,1 (2015)	3

Tendances économiques et indicateurs de performance	Valeur	Évaluation
Exportations biens et services- Total (en milliards de francs CFA)	2 119 (2014)	2
Importations biens et services - Total (en milliards de francs CFA)	3 588 (2014)	2

Éducation et emploi	Valeur	Évaluation
Taux d'achèvement du cycle primaire (en pourcentage)	65,9 (2013)	4
Taux de chômage (en pourcentage)	13,4 (2015)	1

Santé	Valeur	Évaluation
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000)	78,7 (2013)	5
Taux de mortalité infantile (pour 1 000)	53 (2013)	5
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000)	392 (2010-11)	5
Taux de prévalence du VIH sida (en pourcentage)	0,7 (2005-11)	5

### Codes des sources de données

1. Agence nationale de la statistique et de la démographie
2. Direction de la prévision et des études économiques
3. Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
4. Plan Sénégal émergent 2014
5. Enquête démographique et de santé

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

African Center for Economic Transformation (ACET) (2014), *2014 African Transformation Report: Growth with Depth*, 2014.

Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) (2005), *Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS 2005-2006)*.

\_\_\_\_\_ (2011a), *Deuxième enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS II, 2011)*, Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), 2011.

\_\_\_\_\_ (2011b), *Enquête démographique et de santé à indicateurs multiples (EDS-MICS, 2010-2011)*, Measure DHS, ICF Macro, Calverton, Md (États-Unis), juin 2011.

\_\_\_\_\_ (2012), *Enquête démographique et de santé continue au Sénégal 2012-2013*, rapport final première année, Dakar, Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD).

\_\_\_\_\_ (2014), *Résultats définitifs du recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage*, Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), septembre 2014.

\_\_\_\_\_ (2015a), *Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal*, Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), 2015.

\_\_\_\_\_ (2015b), *Note d'analyse du commerce extérieur, édition 2014*, www.ansd.sn Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) 2015.

Ariff (1998), *Liberalisation, Growth and the Asian financial crisis: Lessons for developing and transitional economies in Asia*, Edward Elgar Publishing (États-Unis).

Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) (2014), *Rapport trimestriel sur le marché des télécommunications*, ARTP, 2014.

Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), 2015, *Rapport annuel 2014*, BCEAO, 2015.

\_\_\_\_\_ (2014), *Rapport sur les conditions de banque 2014*, BCEAO, 2015.

\_\_\_\_\_ (2014), *Rapport sur la politique monétaire*, BCEAO, 2014.

\_\_\_\_\_ (2015), *Projections balance des paiements*, BCEAO, 2015.

Banque mondiale (2008), *Rapport sur la croissance: stratégies pour la croissance soutenue et le développement inclusif*, Banque mondiale, 2008.

\_\_\_\_\_ (2014), *Situation économique du Sénégal, apprendre du passé pour un avenir meilleur*, Banque mondiale, 2014.

\_\_\_\_\_, base de données sur les indicateurs du développement mondial, consultée en octobre 2015.

Commission économique pour l'Afrique (CEA) (2015), *Planning for Africa's development: lessons, insights and messages from past and present experiences*.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (2015), base de données UNCTADStat, accessible à l'adresse <http://unctadstat.unctad.org/FR/Index.html>.

Direction de la prévision et des études économiques (DPEE) (2015a), *Cadrage macroéconomique*, mai 2015 (dpee.sn, consulté en octobre 2015).

\_\_\_\_\_ (2015b), *Situation économique et financière en 2014 et perspectives en 2015*; [http://www.dpee.sn/IMG/pdf/sef\\_2014\\_perspectives\\_2015\\_derniere\\_version.pdf](http://www.dpee.sn/IMG/pdf/sef_2014_perspectives_2015_derniere_version.pdf).

Fonds monétaire international (FMI) (2015), Rapport des services du FMI sur les consultations au titre de l'article IV et huitième revue de l'instrument de soutien à la politique économique. Analyse de viabilité de la dette, 2014.

Gumede, W (2014), *Comparative Country Long-Term Development Planning: Lessons for South Africa*, Witt School of Governance, Johannesburg (Afrique du Sud).

Meisel et Ouadia (2007), *La « bonne gouvernance » est-elle une bonne stratégie de développement?*, Direction générale du trésor et de la politique économique (DGTPE), n°2007/11, France.

Ministère de la santé et de la prévention médicale du Sénégal (2006), *Enquête démographique et de santé 2005*, Centre de recherche pour le développement humain, Dakar, ORC Macro, Calverton, Md (États-Unis), 2006.

Ohno, Kenichi (2006), *The economic development of Japan: The path traveled by Japan as a developed country* – Grips Development Forum.

Organisation mondiale de la Santé (OMS) (2015), World Health Statistics.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et Ministère de l'éducation nationale (2015), *Rapport national sur l'Éducation pour tous*.

Plan Sénégal émergent (2014), *Document du Plan Sénégal émergent* (dpee.sn, consulté en octobre 2015).

Société nationale d'électricité du Sénégal (SENELEC), 2015, site web consulté en octobre 2015.

Union internationale des télécommunications (UIT) (2015), Situation en matière de taux de pénétration de la téléphonie mobile (site Web itu.int, consulté en octobre 2015).

Visahq (2015), calculs des auteurs réalisés à partir des données du site Internet visahq.com

Taylor, L., Bacha, E. L., Cardoso, E. A., et Lysy, F. J. (1980), *Models of growth and distribution for Brazil*, Banque mondiale, 1980.

# ANNEXES

## Annexe 1: Évaluation des prévisions

Taux de croissance économique	BAD	EIU	FMI	DPEE	DAES
Proportion du biais (UM)	0,44	0,20	0,32	0,58	0,03
Proportion de régression(UR)	0,14	0,57	0,19	0,14	0,31
Proportion de perturbation (UD)	0,42	0,23	0,49	0,28	0,66
<b>Inflation</b>					
Proportion du biais (UM)	0,09	0,20	0,39	0,39	0,36
Proportion de régression(UR)	0,01	0,20	0,27	0,00	0,35
Proportion de perturbation (UD)	0,90	0,60	0,34	0,00	0,29
<b>Solde compte courant</b>					
Proportion du biais (UM)	0,14	0,49	0,01	0,01	
Proportion de régression(UR)	0,01	0,33	0,63	0,31	
Proportion de perturbation (UD)	0,85	0,18	0,36	0,68	

BAD : Banque africaine de développement

EIU : Economist Intelligence Unit

FMI : Fonds monétaire international

DPEE: Direction de la prévision et des études économiques

DAES : Département des affaires économique set sociales du Secrétariat de l'ONU

**Source:** Calculs de la Commission économique pour l'Afrique.

## Annexe 2: Plan Sénégal émergent (PSE)

Pour faire du Sénégal un pays émergent à l'horizon 2035 avec une société solidaire dans un État de droit, le PSE est articulé autour de trois axes. L'Axe 1 porte sur la transformation structurelle de l'économie et la croissance à travers 27 projets phares: 1) la création de 100 à 150 fermes agricoles dans les filières horticoles à haute valeur ajoutée et les filières d'élevage, 2) le développement de trois corridors céréaliers, 3) la création de 150 à 200 microprojets de soutien à l'agriculture familiale, 4) la restructuration de la filière arachidière, 5) la création de trois agropoles intégrés, 6) l'accélération du développement de l'aquaculture, 7) la création de trois pôles industriels intégrés de transformation des produits de la mer, 8) le développement de filières domestiques de matériaux de construction et l'amélioration de l'écosystème du secteur de la construction, 9) la mise en place d'un programme d'accélération de l'offre d'habitat social, 10) le développement de la filière des phosphates et fertilisants, 11) l'exploitation du gisement de fer de la Falémé, 12) l'accélération de l'exploitation des gisements d'or dans la région de Kédougou, 13) l'encadrement et la promotion des mines artisanales, 14) l'accélération de l'exploitation des gisements de zircon, 15) Faire de Dakar un hub minier régional, 16) la mise en place de 2 ou 3 plateformes industrielles pour la dynamisation des filières existantes, 17) réussir 1 ou deux paris industriels intégrés dans des activités à haute valeur ajoutée, 18) la création de 20 centres de développement artisanal, 19) la structuration de filières porteuses de l'artisanat d'art et la création de 15 « maisons label », 20) la mise en place de programmes de l'entrepreneuriat dans le micro-tourisme (incubateurs, fonds d'impulsion et zones dédiées), 21) la mise en place de trois à six zones touristiques intégrées, 22) la mise en place d'un cadre incitatif pour le développement des infrastructures commerciales (zones et plateformes et terrains dédiés, centres commerciaux modernes, directives et normes exigibles, accès au foncier), 23) la mise en place d'un hub

logistique intégré à travers la stimulation du corridor Dakar-Bamako, 24) Faire du Sénégal le troisième centre d'offshoring en Afrique francophone, avec la création de deux zones connectées dédiées aux services d'export, 25) la construction d'un « business park », centre de sièges sociaux de la région et base de vie, 26) faire de Dakar une cité médicale avec une offre de soins de qualité internationale, 27) faire de Dakar un campus régional avec une offre d'enseignement supérieur de référence, (26) positionner Dakar comme le hub aérien majeur de la région. À cela s'ajoute la résolution du problème d'accès à une énergie de qualité à travers la mise en œuvre performante du plan intégré de relance de l'électricité avec la création de nouvelles centrales, la sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures aux projets phares et aux populations, notamment avec la réalisation d'un programme d'urgence d'électrification rurale.

La programmation et la mise en œuvre de ces 27 projets phares et des mesures d'accompagnement dans le secteur de l'énergie devrait se traduire par une croissance de 7,1 % en moyenne annuelle sur la période 2014-2018, les exportations augmenteraient de 7,2 % par an en termes réels, les importations de 6,1 % l'an et l'inflation resterait en dessous du seuil des 3 %. Le déficit budgétaire baisserait progressivement pour passer sous le seuil des 4 % en 2018; tout comme le solde du compte courant qui serait inférieur à 6 % en 2018. Le nombre total d'emplois créés serait de 285 000 en 2018.

L'Axe 2 organise le développement du capital humain dont l'Axe 1 a besoin et la mise en place du système de protection nécessaire à un développement inclusif. Les activités requises pour l'amélioration du cadre de vie, la protection de l'environnement et le développement sont également prises en charge à travers cet Axe 2.

L'Axe 3 vise la consolidation de la paix et de la cohésion sociale ainsi que le renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité, la promotion de l'état de droit et des droits humains et l'amélioration de l'accès, de la qualité et de l'efficacité de la justice, la promotion de l'équité et de l'égalité entre les sexes avec l'autonomisation de la femme et de la jeune fille, la réforme de l'État et le renforcement de l'administration publique, y compris l'amélioration de la gouvernance économique et le renforcement de la lutte contre la corruption et la non-transparence, le renforcement de la viabilité des territoires et des capacités des collectivités locales, le développement de pôles urbains, l'approfondissement de la décentralisation et la territorialisation des politiques publiques.

Les trois axes du PSE se complètent et s'intègrent pour permettre à l'économie et à la société de gagner en complexité, d'adapter ses structures dans le sens de les rendre aptes à impulser et entretenir une croissance endogène et un développement inclusif viables. Il s'agira, pendant les prochaines décennies d'apporter des réponses viables aux questions de sécurité alimentaire, d'emploi des jeunes, d'utilisation efficiente et transparente des ressources tirées des ressources naturelles et des situations de rente, de mondialisation des économies, et des aspirations des populations.

**Source:** Direction de la prévision et des études économiques, site web dpee.sn, octobre 2015.

### Annexe 3: Les dimensions de transformation structurelle de l'économie dans le Plan Sénégal émergent (PSE)

Les épisodes de planification du développement au Sénégal ont été marqués à partir des années 2000, à l'instar des autres pays africains, par l'introduction des stratégies de réduction de la pauvreté.

Il ressort ainsi la présence du volet création de richesses et promotion croissance économique ainsi des axes sur le développement du capital humain et la bonne gouvernance dans l'ensemble des stratégies. La

dimension « transformation structurelle de l'économie » apparaît dans le Document de politique économique et sociale 2011-2015, qui toutefois n'a pas connu une opérationnalisation effective. Elle est devenue l'option majeure du PSE, dont il constitue le premier axe. Elle sera évaluée, entre autres, à travers l'évolution d'indicateurs pertinents entre aujourd'hui (Sénégal de 2014) et dans un horizon de 10 ans (Sénégal en 2023).

Sénégal aujourd'hui		Sénégal à 10 ans
3-4% de croissance annuelle	+3-4 pts	7-8% de croissance durable
70% de la croissance tirée par les services (télécom, services financiers)	+4	4 nouveaux moteurs: agriculture et agroalim, habitat, mines, tourisme
106 K FCFA d'exports par tête	x3	340 K FCFA exports par tête: x3
250.000 emplois formels (6% du total des emplois)	x2,5	~600.000 emplois formels (10% du total des emplois)
3 millions de personnes disposent d'un revenu discrétionnaire	+3 mn	6 millions de personnes disposent d'un revenu discrétionnaire (x2)
~1.000 \$ de PIB/tête	x1,5	~1.500 \$ de PIB/tête

*Extrait* du Document Plan Sénégal émergent, 2014.

*Source:* Plan Sénégal émergent 2014, Commission économique pour l'Afrique.

